

Après en avoir délibéré,

Hors de la présence de Madame Armelle PONCET, Maire de La Breille-Les-Pins, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget communal

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 28/03/2024
Et de la mise en ligne le 28/03/2024

Pour copie certifiée conforme,
La BREILLE LES PINS, le 27/03/2024
Le Maire,
Armelle PONCET



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Juis', is written below the text 'Le secrétaire'.